

L'ECHO DE BOISSEZON

« Le Coffre à Histoires »,

La nouvelle bibliothèque municipale ouvrira ses portes à la fin de l'été.

Vous êtes toutes et tous invité(e)s à son inauguration
avec en avant-première la dernière pièce de théâtre de la grande mêlée
partenaire du projet ainsi qu'un apéritif.

Le 31 août 2024 à 18h00 au 1 rue Sœur Philomène (81490).





L'ECHO EDITO



Le mot du Maire,

Après cette vague d'élections, nous attendons le soleil pour nous donner un peu de baume au cœur.

Si nous devons subir une vague de chaleur nous pourrions passer des soirées à la fraîcheur. Il vous sera proposé la fête de la musique le 21 juin, 3 marchés gourmands et pique-nique sous les platanes du gymnase municipal.

Actuellement la commune a une boulangère qui pratique la vente directe. Elle s'installe tous les mercredis en fin d'après-midi place de la mairie. Réservez-lui un bon accueil.

Revenons à notre quotidien, la préfecture nous a demandé, symboliquement, d'augmenter les impôts. Nous avons voté 0,50% d'augmentation, la base a été augmentée de 3,90%, la CACM nous annonce également une forte augmentation pour l'assainissement collectif et les ordures ménagères, nous n'avons pas de marge de manœuvre.

Concernant les travaux rue du pont Rodier les dossiers sont ouverts pour le marché public. Toutefois, le dossier financier rue du fort est freiné par l'affaire en cassation.

La commune ne peut pas faire des projets dans l'immédiat seul l'entretien quotidien. J'espère que tout ira pour le mieux au prochain écho de Boissezon.

Un petit mot concernant l'entretien des espaces verts. Certains habitants se plaignent à l'agent municipal d'un manque d'entretien de certaines rues ou chemins qui ne sont pas désherbés. Sachez qu'il y a quelques années il y avait 2 agents municipaux et les communes pouvaient utiliser du désherbant. Actuellement l'agent municipal travaille tout seul et sans pouvoir utiliser du désherbant. En outre, cette année la météo a favorisé la croissance de la mauvaise herbe. Il serait bienvenu que les habitants désherbent devant leur porte.

Le Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons de passer un très bel été ainsi que de très bonnes vacances.

Sommaire

- ❖ **Edito**
P2
- ❖ **Etat Civil**
P2
- ❖ **Décisions Municipales**
P3 à P6
- ❖ **Espace des Associations**
P7 à P11
- ❖ **Informations Diverses**
P11 à P16

Etat Civil



Naissances :

- **Andersen DUBOUR**
né le 6 février 2024



Décès :

- **Christian CHOBERT**
73 ans Décédé le 4 février 2024
- **Gérard CATALA** 75 ans
Décédé le 20 mars 2024



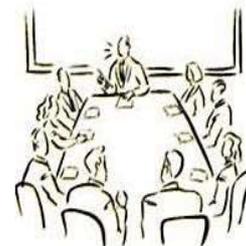
Mariages :

- **André NADAL & Sandrine BLONDEL**
le 8 mars 2024



Le Maire,
Jacqueline CABROL

L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



Conseil Municipal du 15 février 2024

Vente patus de La Peyrarque Haute.

Après délibération le Conseil accorde la vente d'une partie des biens de section de La Peyrarque Haute au tarif en vigueur suivant la délibération D32/2011 du 27 avril 2011 soit 0,50€ le m² en zone non constructible à Mr & Mme DELMAS Ludovic.

Les frais sont à la charge des acheteurs.

Le Conseil autorise Mme Le Maire à procéder à toutes les formalités pour la vente d'une partie des biens de section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité.

Plan de financement pour la reconstruction du mur rue du Pont Rodier.

Vu l'effondrement du mur rue du Pont Rodier en avril 2022,

Vu la nécessité de faire les travaux,

Vu les devis établis en 2024 pour la somme de 266 000€ HT,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023,

Mme Le Maire propose un plan de financement pour la reconstruction du mur rue du Pont Rodier.

Plan de financement :

Participation Etat	158 962,00€	59.76%
Conseil Départemental	53 200,00€	20.00%
CACM	26 919,00€	10.12%
Autofinancement	26 919,00€	10.12%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

Plan de financement pour la reconstruction du mur rue du fort.

Vu l'effondrement du mur rue du Fort en novembre 2023,

Vu la nécessité de faire les travaux,

Vu les devis établis en 2023 et 2024 pour la somme de 132 000€ HT,

Mme Le Maire propose un plan de financement pour la reconstruction du mur rue du Fort.

Plan de financement :

Participation Etat	50 595,60€	38.33%
Conseil Départemental	48 404,40€	36.67%
CACM	16 500,00€	12.50%
Autofinancement	16 500,00€	12.50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

Renouvellement du contrat ATSEM.

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaires ;

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité.

Modification de la délibération n°2023_D39 : Vente d'une portion de chemin à l'indivision VAYSSE.

Après délibération le conseil :

Accorde la vente à l'indivision VAYSSE d'une portion du chemin rural (domaine privé de la commune) qui sépare la parcelle J14 de la J15 pour la somme de 0,50 € le m².

Dit que les frais sont à la charge de l'acheteur : frais de géomètre, frais de notaire, ...

Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités administratives concernant cette vente.

Renouvellement du contrat de location de Mr PETZEV.

Le conseil municipal accepte le renouvellement du bail à Mr PETZEV Ilko pour une durée de 1 an et pour un loyer de 150€ mensuel.

Concertation du public et avis du PNRHL dans le cadre des ZAER.

Mme Le Maire rappelle au conseil que la loi du 10 mars 2023 prévoit la création de zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAER).

La Commune de Boissezon propose deux zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables :

- *Une zone éolienne* située aux lieux-dits La Fortune et Les Baysses, proche du barrage du Pas des Bêtes (voir annexe).

- *Une zone hydro-électrique* située sur La Durenque (voir annexe).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

1. D'approuver les cartes délimitant les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.
2. De consulter les habitants sur l'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables à travers un registre papier accessible en mairie.
3. De solliciter le PNRHL pour avis dans le cadre des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.
4. D'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil Municipal du 2 avril 2024

Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif et compte de gestion du Budget Communal 2023.

Mme Jacqueline CABROL, Maire de la Commune, ne participe pas au vote.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du Budget Communal 2023.

Vote du Budget Primitif 2024.

Monsieur Benoit MILHET propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2024.

Le conseil examine le budget primitif de 2024.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2024.

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024.

Madame Le Maire explique au conseil qu'en raison de l'affaire Terre Hautaniboul contre la commune de Boissezon il est nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité directe locale pour 2024.

Mme Le Maire propose au conseil un taux de variation de 0,50%.

Après délibération,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la variation de 0,50%.

Les nouveaux taux pour 2024 sont donc les suivants :

Désignation	Taux 2024
Foncier bâti	60,16%
Foncier non bâti	81,08%
Taxe Habitation	8,49%

Tarif cantine 2024 - 2025.

Il est proposé au conseil municipal de voter le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 4,00€ le ticket.

Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

Les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Vu la consultation du public sur l'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables à travers un registre papier accessible en mairie.

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, propose à l'unanimité :

Deux zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables :

- **Une zone éolienne** située aux lieux-dits La Fortune et Les Baysses, proche du barrage du Pas des Bêtes.

- **Une zone hydro-électrique** située sur La Durenque.

Règlement cimetière communal.

Après un long débat et n'ayant pas tous les éléments nécessaires afin d'établir la délibération le règlement du cimetière est reporté à un prochain conseil.

Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 mois environ allant du mois d'avril 2024 au mois d'octobre 2024.

La durée hebdomadaire de service de l'agent est fixée à 3/35^{ème}

Modification des représentants auprès de certains organismes.

- Représentants du réseau écoles rurales Vent d'Autan :
Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants du réseau écoles rurales Vent d'Autan.
Délégué titulaire : MILHET Benoit
Délégué suppléant : TONON Yannick

- Représentants de la commission communale des impôts directs (CCID) :
Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission communale des impôts directs (CCID).
Président de la commission :
CABROL Jacqueline
Délégué titulaire :
MILHET Benoit
AUSSILLOU Pierre
RAYSSEGUIER Christian
BERNAT Jean Paul
AZEMA Christine
CASAGRANDE Christine
Délégué suppléant :
GALINIER Gérard
CHAUBARD Philippe
BERNARD René
LECUTIER Jean Marc
KAMILLE Abou Kanh

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS



ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA



Tous les enfants et les parents sont invités à la fête de la pêche qui aura lieu au plan d'eau de la Cahuzière à Damiatte le dimanche 16 juin 2024 de 10H à 17H30. Toutes les animations sont gratuites + une bourse de pêche.

Bienvenue à tous

Le Président : Jean-Luc CABROL

CLUB GENERATIONS MOUVEMENTS LES AINES DE BOISSEZON



Les premiers mois de l'année 2024 nous ont marqués par le départ rapide de notre Président Gérard CATALA, pour la continuité du club la présidence est assurée par Mme Chantal MILHET.

Durant le premier semestre le club a organisé diverses manifestations :

Repas à Valdurenque le 21/01/2024

Repas à Guyor le 25/01/2024

L'assemblée générale et le repas à Boissezon le 03/02/2024

Le loto du club à Boissezon le 17/03/2024

Repas de l'amitié à Boissezon le 15/06/2024 offert par le club à tous ses adhérents avec en plus une nouveauté un petit cadeau a été fait à chacun d'entre eux.

A la rentrée de Septembre repas champêtre au gymnase municipal de Boissezon le 21/09/2024 où nous vous proposerons une randonnée en campagne, jeu de société, danse.

D'autres activités sont prévues en Novembre.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et nous vous retrouverons en Septembre pour la journée Champêtre.

Un petit rappel le Club est ouvert à toutes générations et les nouveaux adhérents seront les bienvenus.



La Présidente : Chantal MILHET

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Une cérémonie pour ne pas oublier

Le 8 mai c'est la commémoration de la Victoire remportée par les Armées Françaises et Alliées en 1945. Qui honore le courage des Femmes et des Hommes qui n'ont jamais cédé, qui ont résisté, pour notre liberté retrouvée.

Actant la capitulation du III^e Reich.

A Boissezon, la cérémonie s'est déroulée sous la Présidence de Madame le Maire, en présence du drapeau des Anciens Combattants. Après la Marseillaise et un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Un apéritif offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie du souvenir.



Le Président : Serge VIGOUROUX



Une section du 8^{ème} RPIMa a visité le musée



Le samedi 27 janvier une section de jeunes recrues du régiment castrais est venue visiter le musée. Ce sont une cinquantaine de personnes encadrants compris qui ont découvert les différentes salles dédiées à la première et deuxième guerres mondiales. La visite a été complétée par une conférence sur les tarnais durant la guerre 14-18 et l'alimentation dans les tranchées.

Ces visites s'inscrivaient dans le cadre d'un week-end « Mémoire » durant leur formation.

En fin d'après-midi c'est autour d'un verre de l'amitié offert par le musée et les militaires que les échanges se sont poursuivis avec les encadrants et avec les jeunes recrues. Tout le monde était ravi du déroulé de la journée.

Rencontre avec les généalogistes

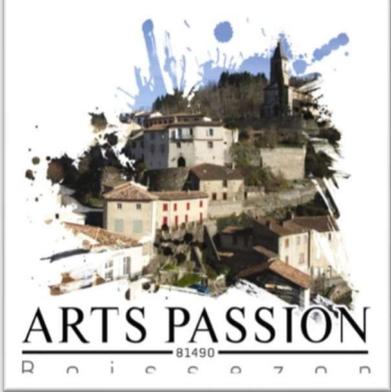
Le site lemilitarial.com, contient plus de 13 000 fichés tarnais morts pour la France en 1870, 14-18 et 39-45. Afin de faire profiter les généalogistes de notre expérience pour retracer les parcours des combattants, nous avons, comme l'année dernière, organisé une journée à leur intention. Vingt-cinq avaient répondu présents et jeudi 14 mars, dès 9h30, ils se pressaient à la porte du musée. Nos bénévoles les ont accueillis et après une tasse de café et des biscuits, 2 groupes ont été constitués, les uns allant visiter le musée, pendant que les autres assistaient à une présentation des outils informatiques : fiches, matricules, site Mémoire des Hommes, Journaux de Marche, Forums, Organisation des cimetières militaires, toutes les sources ont été présentées, de nombreuses questions ont été posées.

A midi après un apéritif offert par notre association, chacun a tiré son repas du sac et c'est dans une grande convivialité que les échanges se sont poursuivis.

L'après-midi inversion des groupes.

Les remerciements chaleureux à leur départ et les e-mails reçus témoignent de l'intérêt de cette journée qui sera à renouveler.

D'autres rencontres sur d'autres thèmes sont à envisager. Une façon agréable de faire découvrir notre musée et notre association, chaque participant ainsi satisfait devenant un ambassadeur.

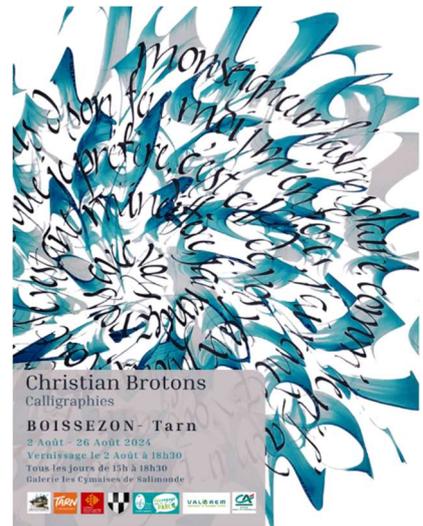


Bon début de saison à la Galerie les Cymaises de Salimonde
 Nous avons accueilli du 29 mars au
 22 avril
 Dominique Jolivet
 Raku et Aquarelle
Vernissage le 5 avril

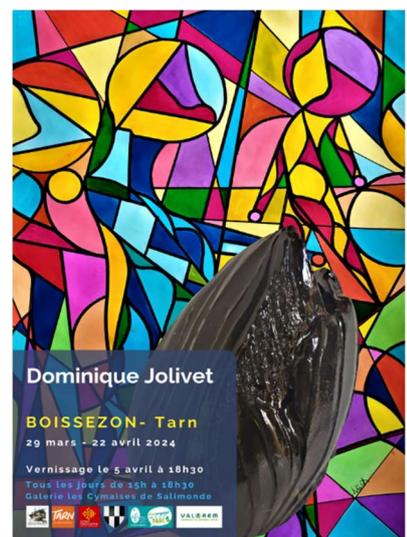


Du 26 avril au 3 juin
 Bruno Richard
 Aquarelles
Vernissage le 26 avril

Reine-Marie Pinchon - Gilles Coutal
BOISSEZON - Tarn
 24 mai - 3 juin 2024 - Vernissage le 24 mai à 18h30
 Stage Gilles Coutal : 25 et 26 mai
 Stage R-M Pinchon : 1er et 2 juin
 Demande d'informations : artspassionboissezon@1450@gmail.com
 Tous les jours de 15h à 18h30
 Galerie des Associations - rue Sœur Philomène

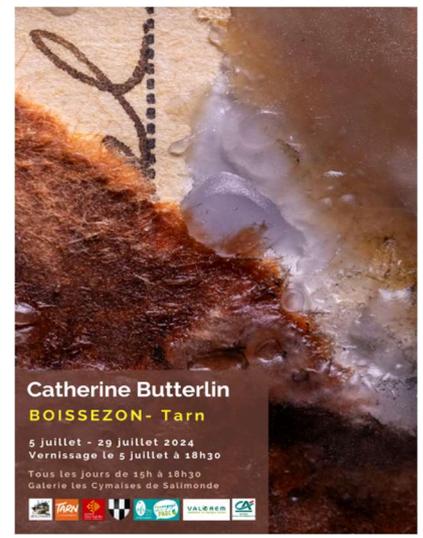


Du 24 mai au 3 juin
 Le Printemps de l'Aquarelle
 avec Reine Marie Pinchon et
 Gilles Coutal
Vernissage le 24 Mai

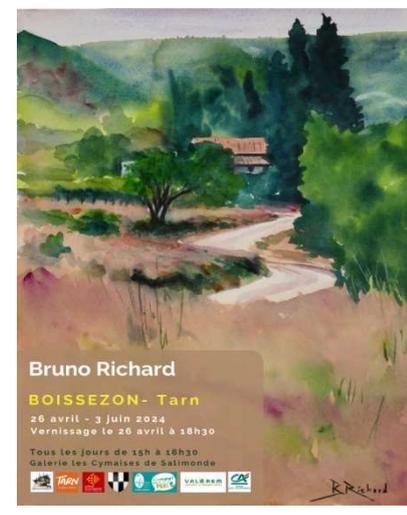


Du 7 au 27 juin
 Le collectif Art D'Oc
 Peintures et Sculptures
 avec Catherine Mengozzi,
 Michelle Janisset, Andrea
 Galindo, Bernard Maraval,
 Jean Marie Parache
Vernissage le 24 mai

Dominique Jolivet
BOISSEZON - Tarn
 29 mars - 22 avril 2024
 Vernissage le 5 avril à 18h30
 Tous les jours de 15h à 18h30
 Galerie les Cymaises de Salimonde

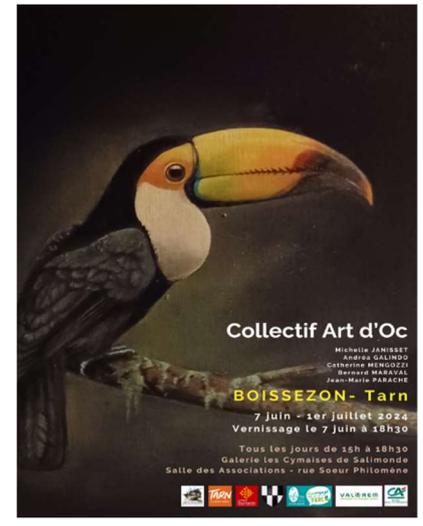


Du 29 juin au 29 juillet
 Catherine Butterlin
 Photos
Vernissage le 5 juillet

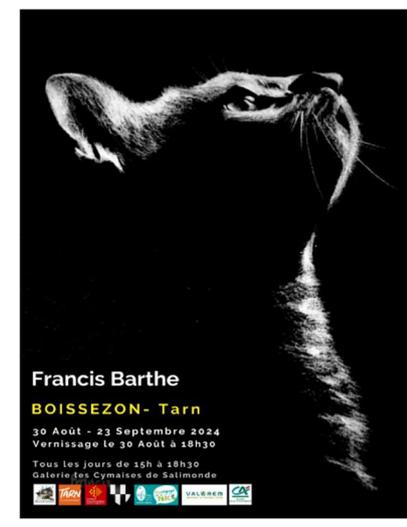


Du 2 au 28 août
 Christian Brotons
 Calligraphies
Vernissage le 2 Août

Bruno Richard
BOISSEZON - Tarn
 26 avril - 3 juin 2024
 Vernissage le 26 avril à 18h30
 Tous les jours de 15h à 18h30
 Galerie les Cymaises de Salimonde



Du 29 août au 23 septembre
 Francis Barthe Rolland
 Dessins
Vernissage le 29 août



Nous vous souhaitons un bel été en espérant vous rencontrer lors des Expositions

Le Président : Benoit Milhet et le Bureau

Collectif Art d'Oc
 Michelle JANISSET
 Andrea GALINDO
 Catherine MENGZZI
 Bernard MARAVAL
 Jean-Marie PARACHE
BOISSEZON - Tarn
 7 Juin - 1er juillet 2024
 Vernissage le 7 Juin à 18h30
 Tous les jours de 15h à 18h30
 Galerie les Cymaises de Salimonde
 Salle des Associations - rue Sœur Philomène

Francis Barthe
BOISSEZON - Tarn
 30 Août - 23 Septembre 2024
 Vernissage le 30 Août à 18h30
 Tous les jours de 15h à 18h30
 Galerie les Cymaises de Salimonde



ÉCOLE PUBLIQUE

❖ Noël

Les élèves des écoles du RPI Boissezon - Cambounès ont fêté ensemble la traditionnelle journée de Noël le jeudi 21 décembre à la salle polyvalente de Cambounès. Ils ont participé à divers ateliers, notamment de petits bricolages de Noël qui ont toujours autant de succès et que les enfants emportent à la maison. Ils ont ensuite partagé le repas de Noël. Enfin, ils ont eu la visite du Père Noël qui a offert des chocolats à chaque enfant (offerts par les mairies). Le lendemain, à l'école, les élèves ont fêté Noël avec l'ouverture des cadeaux pour la classe (offerts par la coopérative scolaire).



❖ Carnaval

Pour fêter le départ en vacances d'hiver, les élèves se sont tous déguisés le vendredi 9 février et nous avons fêté Carnaval. Nous avons profité du soleil pour jouer dans la cour et partager un agréable goûter avec les parents.

❖ Une fresque décorative dans la cour

Pendant les vacances de février, Mr CANTALUPO Adrien, graphiste illustrateur, est intervenu à l'école pour décorer la nouvelle cour fraîchement goudronnée. Un projet initié par Mr TONON Yannick autour des saisons avait été étudié. Lors de la rentrée, les enfants ont découvert avec bonheur la nouvelle décoration. Un reportage audiovisuel a été réalisé.

❖ Rencontres RER Vent d'Autan

Le vendredi 15 mars, notre classe est allée à Brassac pour assister à un spectacle de la FOL "Petit bleu et Petit Jaune" de la compagnie La Patte de Lièvre. Nous nous sommes ensuite déplacés au gymnase de St Salvy pour pique-niquer et participer à plusieurs jeux sportifs et jeux de société autour des couleurs, en commun avec les classes de St Salvy et de Fontrieu.

Une dernière rencontre avec les classes de Brassac et du Bez est prévue le vendredi 14 juin à l'école de Brassac. Dans le courant de l'année, les élèves ont reçu l'exposition « Prudent contre les accidents » de la MAIF. Ils ont ainsi travaillé sur les risques domestiques et les premiers secours. Cette rencontre sera l'occasion de revoir ensemble tout ce que nous avons découvert.

❖ Sortie de fin d'année

Les élèves iront passer la journée du vendredi 21 juin à la Compagnie du Carrelet à Montdragon.



*Nous prendrons les **grandes vacances** le vendredi 5 juillet.*

Maître Marie-Julie
directrice de l'école

ORPHELIDO



A Orphelido les temps sombres années covid semblent loin et oubliés aujourd'hui. En France comme au Bénin la mobilisation et la réussite des activités phares ainsi que les résultats scolaires sont exemplaires.

Comment ne pas se réjouir de ce 100% de réussite aux divers examens à tous les niveaux pour nos protégés ?

Comment ne pas oublier le nombre de participants à notre Grillade de Boissezon ?

Comment ignorer ce nouveau record de notre Loto ?

Tout ceci est le fruit du soutien inconditionnel et constant de nos donateurs et de nos bénévoles que nous ne cesserons jamais de remercier.

Grâce à vous tous, les enfants ont pu s'évader lors d'une journée de tourisme à Cotonou, capitale économique du Bénin (voir photos)

Cette année, notre association a changé d'adresse (siège social) mais les événements phares restent tels que : **journée grillades à Boissezon le 8 septembre 2024** ainsi que **l'édition 2024 de notre loto aux Salvages (Burlats) le 12 octobre.**

Nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreux pour ces deux animations en soutien aux orphelins de Dogbo.

ORPHELIDO 1, PLACE DU 8 MAI 1945 81100 BURLATS



L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES



Transports scolaires 2024-2025



La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet organise les transports scolaires dans le périmètre de ses 14 communes membres*.

À ce titre, elle transporte tout élève d'un établissement primaire ou secondaire qui remplit les trois conditions suivantes :

- être domicilié et scolarisé dans l'une des 14 communes membres,
- être domicilié à plus de trois kilomètres de l'établissement scolaire en zone rurale et à plus de cinq kilomètres en zone urbaine,
- fréquenter un établissement scolaire défini par la carte scolaire.

Si l'élève fréquente un établissement situé hors du périmètre de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, l'inscription doit se faire auprès de la [FEDERTEEP](https://federteep.org/#)

Plus d'informations au [05 63 71 80 00](tel:0563718000).

*Aigüefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque.

Lien vers le site internet de la CACM : <https://www.castres-mazamet.fr/transports-scolaires/accueil>

Lien vers le site internet de la FEDERTEEP : <https://federteep.org/#>

PETITS RAPPELS

- ❖ Extrait de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000 « portant réglementation des bruits de voisinage. »

Vous pouvez le consulter en intégralité sur le lien suivant :

<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Prevention-des-risques/Environnement/Bruit-des-infrastructures-des-transport-terrestres/Arrete-Portant-reglementation-des-bruits-de-voisinage>



LES
NUISANCES



PROPRIETES PRIVEES

SONORES.....

ARTICLE 18 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

ARTICLE 19 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ les jours ouvrables : de 9 h 00 à 12h00 et de 14 h 00 à 20 h 00 ;
- ⇒ Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 20 h 00 ;
- ⇒ Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

- ❖ Extraits de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2018 « relatif à l'emploi du feu et au brûlage à l'air libre des déchets verts et autres produits. »

Vous pouvez le consulter en intégralité sur le lien suivant :

<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-foret-et-developpement-rural/Brulage-des-dechets-verts/L-EMPLOI-DU-FEU>



TITRE III : EMPLOI DU FEU

Chapitre 1- Dispositions applicables au public

Article 6 : En application des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire du Tarn susvisé, **le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers est interdit toute l'année et dans tout le département y compris en incinérateur de jardin.** Cette disposition s'applique aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités territoriales.

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et **prévoir un extincteur** à portée de main.



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**.

feux-foret.gouv.fr



Chaque geste compte



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

IMPORTANT RECENSEMENT

Etre de nationalité FRANÇAISE.

Trop de jeunes se font recenser en dehors du délai légal (60 %) et se retrouvent ensuite en difficulté pour être convoqué rapidement en JDC.

Merci d'informer vos administrés sur l'âge légal de recensement : de 16 ans à 16 ans et 3 mois.

En respectant ce délai :

- Avec son certificat de recensement l'administré pourra s'inscrire en auto-école avant 17 ans et jusqu'à 18 ans aux examens soumis au contrôle de l'état (BAC, CAP, BEP...)
- L'administré sera convoqué en JDC avant ses 18 ans et sera en règle vis-à-vis du service national (certificat de participation obligatoire pour la délivrance du permis de conduire).

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

Prospections nocturnes pour les écrevisses à pattes blanches



Depuis maintenant 4 ans, la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique réalise une étude des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le département du Tarn avec plusieurs de ses partenaires et bénévoles.

L'écrevisse à pattes blanches est la seule écrevisse autochtone présente sur le département du Tarn. Cette espèce ne se porte pas bien puisqu'il reste seulement une trentaine de populations à l'échelle de ce dernier. De plus, elle est classée vulnérable sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à l'échelle nationale.

Dans le cadre de cette étude, des prospections de nuit sont réalisées le long des cours d'eau afin de déterminer la présence ou non d'écrevisses à pattes blanches. En cas de présence, les limites des populations ou bien le nombre d'individus de la population sont étudiés. La commune de Boissezon est concernée par les prospections nocturnes de cette année.

Par conséquent, si des habitants observent durant la nuit des mois de juin, juillet et août des lumières le long des cours d'eau, il peut s'agir d'agents de la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3 & 5 rue des Jardins Neufs - 81100 CASTRES

Tél. 05-63-35-55-56

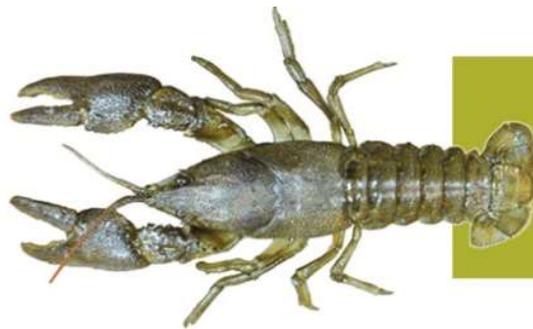
Courriel : federation81@pechetarn.fr

L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

Austropotamobius pallipes

Entre 2021 et 2023, la Fédération a mené un grand état des lieux de l'état des populations d'écrevisses à pattes blanches du département, avec l'aide de ses partenaires techniques : OFB, ONF, Département, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, Syndicat de Rivières, ONF, CEN, Parc du Haut-Languedoc, Département du Tarn, ... ainsi que de bénévoles.

Au total, ce sont seulement **30 populations** qui sont actuellement avérées dans le Tarn, ce qui est très peu. De plus, l'état de certaines populations est inquiétant au vu des faibles densités ou des faibles linéaires d'occupation observés.



PINCES BLANCHES
EN-DESSOUS
ROSTRE
TRIANGULAIRE

RÉGLEMENTATION



En 2023, les premiers diagnostics ont pu être réalisés sur 13 de nos cours d'eau à écrevisses, et vont permettre de lancer la première année du plan de gestion en 2024. Ce plan inclura des actions de protection (réglementaires ou par sensibilisation des acteurs) ainsi que de restauration : plantation de ripisylve, mise en défens des berges, création d'abreuvoir pour le bétail, restauration de la continuité écologique, traitement des rejets, ... Ces actions seront menées avec nos partenaires techniques et financiers du département.

Le travail de communication autour de l'espèce se poursuivra également en 2024, avec le développement de notre jeu sur l'écrevisse et l'intégration de la problématique dans les animations réalisées à destination du jeune public.

En parallèle, le suivi des populations connues se poursuivra pour appréhender leur évolution dans le temps, et des populations encore non connues seront toujours recherchées pour compléter l'inventaire : toute information que pourrait nous apporter les riverains ou pêcheurs sur la présence de l'espèce est donc la bienvenue.

Nous rappelons que l'un des dangers existant pour la survie de l'Écrevisse à pattes blanches est l'introduction de nouvelles espèces d'écrevisses, invasives, plus compétitives et plus agressives que les autochtones (voir espèces décrites ci-après). **C'est pourquoi il est important (et la réglementation l'interdit) de ne jamais déplacer vivante une de ces espèces invasives et encore moins d'en introduire dans un autre cours d'eau.**

Vous pouvez consulter la page consacrée aux écrevisses en intégralité sur le lien suivant :

<https://www.pechetarn.fr/la-faune-aquatique-du-tarn.php#ecrevisses>



Une nouvelle dynamique pour la bibliothèque municipale

Que se passe-t-il lorsque notre village, son école, une compagnie de théâtre et une association se mettent à travailler ensemble ? C'est sans doute la formule d'un projet qui a du sens...

Nous l'oublions parfois : notre beau village de Boissezon a une position unique. Suspendu aux portes du Sidobre dans le Département du Tarn dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Boissezon peut compter sur la rencontre de la compagnie de théâtre La Grande Mêlée et de l'association Cerberus, encouragée par la mairie, pour donner une nouvelle dynamique à la bibliothèque municipale.

Installée dans un atelier d'artiste en haut du village, au 1 rue Sœur Philomène, la petite bibliothèque baptisée « Le Coffre à Histoires » par les enfants de l'école ouvrira ses portes à la fin de l'été. Elle sera gérée par les parents d'élèves, en partenariat avec l'association Cerberus propriétaire des livres mis à disposition.

Boissezonnaïses, Boissezonnaïses : **vous êtes toutes et tous invité(e)s à son inauguration le 31 août 2024 à 18h00 au 1 rue Sœur Philomène (81490).**

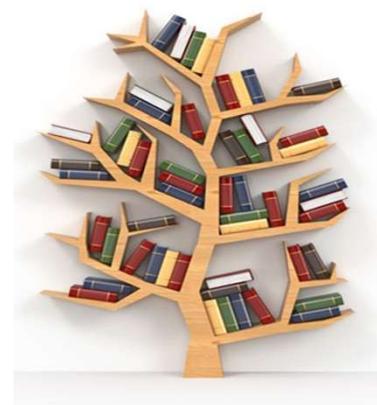
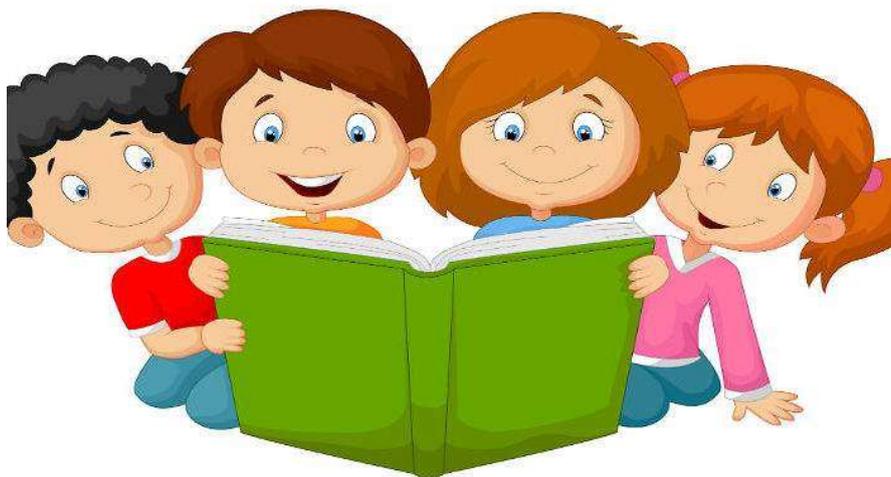
Mais ce n'est pas tout : la Compagnie la Grande Mêlée entend utiliser la bibliothèque pour des créations et des sorties de résidence théâtrales ouvertes à tous les habitants. Le petit plus, quand la météo nous le permettra, sera la tenue des représentations dans le jardin face à l'atelier, jouxtant la maison des associations.

Le projet prendra vie avec un plaisir encore supplémentaire : une microbibliothèque ouvrira également ses portes à Castres le 30 août. Deux lieux donc : « Le Pan'Art » à Castres et « Le Coffre à Histoires » de Boissezon ».

La culture a cette faculté incroyable de faire vivre le cœur de village : il y a plus de 30 ans, Arts Passion lançait une dynamique qui fait aujourd'hui la renommée de notre village. Continuons avec ce nouveau projet à le faire rayonner.

Yannick TONON

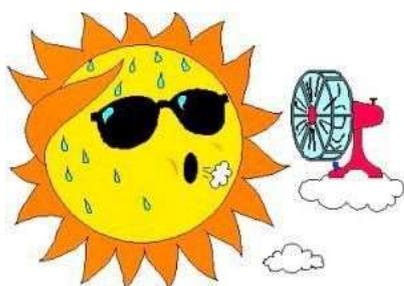
Conseiller Municipal



LA CANICULE

Le ministère de la santé et de la prévention vous informe de l'activation de "canicule info service", le numéro vert **0 800 06 66 66**, appel gratuit pour obtenir des conseils de protection pour vous et votre entourage.

Appel gratuit en 9h00 et 19h00 depuis un poste fixe en France.



BOISSEZON

Au gymnase municipal Marché Gourmand Musical

Les vendredis

5 juillet 2024

9 Août 2024

13 septembre 2024

à partir de 18h30

food truck et bières artisanale

Organisé par la MJC de
Boissezon avec des
producteurs locaux

ÉCOLE DE BOISSEZON

Merci aux parents souhaitant **inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2024** de se rendre à l'école **au plus tard le mardi 2 juillet**.

Après inscription en mairie de Boissezon, vous vous présenterez à l'école avec :

- la fiche de renseignements « inscription rentrée 2024 » complétée
- le certificat d'inscription délivré par la mairie
- une photocopie de votre livret de famille
- une photocopie des vaccins (carnet de santé de l'enfant)



ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

2 rue Amédée Maraval

81490 BOISSEZON

05.63.50.52.83

ce.0810142P@ac-toulouse.fr

Horaires de l'école :

lundi, mardi, jeudi, vendredi

9h00-12h00 et 13h45-16h45

Equipe de rédaction : Mairie de Boissezon

Direction de publication : Jacqueline CABROL

Membres : AUSSILLOU Pierre, RAYSEGUIER Christian, BORDE Marie